

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 18 décembre 2023

Date de l'annonce publique : 08/12/2023

Date de la convocation des conseillers : 08/12/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-12-18 - 2.11	
Point de l'ordre du jour	2.11	
Objet	Contrat de mise à disposition d'emplacements pour l'implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides	

Le conseil communal,

Considérant que le gouvernement s'est donné d'ambitieux objectifs dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) prévoyant l'électrification de 49 % du parc automobile à l'horizon 2030 ;

Considérant que les communes continueront à jouer un rôle important dans le déploiement de l'infrastructure de charge alors qu'elles sont propriétaires de parcelles nécessaires à l'installation de bornes qu'elles peuvent réaliser ou faire réaliser d'une part, pour leurs propres besoins et d'autre part, pour les rendre accessibles au grand public ;

Considérant que l'administration communale a initié un appel d'offres en juillet 2023 pour l'implémentation et la gestion d'une infrastructure de charge destinée aux véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune, et que seule la société Losch Import Sàrl (joint-venture SWIO) a été retenue ;

Vu le contrat du 28 novembre 2023 entre la société Losch Import sàrl et l'administration communale de Roeser relatif à la mise à disposition d'emplacements pour l'implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune ;

Considérant que le contrat a pour objet de déterminer les termes et modalités de la mise à disposition des emplacements par la Commune à SWIO pour installer, exploiter et gérer l'infrastructure, composée notamment des bornes dont la puissance nominale, la capacité de charge ainsi que la localisation sont détaillées aux annexes I & II - pages 9 à 13 ;

Considérant que 5 sites sont prévus pour l'installation de bornes :

- 4 emplacements au parking en face de la maison communale, Roeser ;
- 2 emplacements au parking rue Haute, Peppange ;
- 4 emplacements au parking rue de la Montagne, Peppange ;
- 6 emplacements au parking rue Aloyse Weber, Berchem (prise en charge des frais du génie civil à 50%) ;
- 2 emplacements au parking, rue Edward Steichen, Bivange ;

Considérant que pour le site situé à Berchem, rue Aloyse Weber, les coûts liés au génie civil sont assumés à hauteur de 50 % par l'administration communale, constituant les seuls frais supportés par la commune dans le cadre du contrat mentionné ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée initiale de 10 ans et prendra effet à la mise en service de la première borne de l'infrastructure, avec reconduction tacite d'année en année au-delà des 10 ans ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 décembre 2023

Référence

CC.2023-12-18 - 2.11

Point

2.11

Objet

Contrat de mise à disposition d'emplacements pour l'implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides



Vu la circulaire CG020-E22 du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire du 28 octobre 2022 relatif à la mise en place d'infrastructures de charge pour véhicules électriques dans les communes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat avec la société Losch Import sàrl (joint-venture SWIO) relatif à la mise à disposition d'emplacements pour l'implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 décembre 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,